

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^l
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 29 minut. soir,	Omnibus.	2 heures 12 minut. soir,	Express.
3 — 45 — —	Express.	11 — 51 — matin,	Omnibus.
3 — 20 — matin,	Express-Poste.	6 — 6 — soir,	Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	9 — 20 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Deux dépêches envoyées simultanément de Vienne et de Berlin, hier 17, confirmaient l'envoi d'une note pressante du gouvernement français au cabinet autrichien concernant l'occupation des Principautés et le retour, à Paris, de la commission chargée du travail de délimitation des frontières de la Bessarabie. Les mêmes dépêches font pressentir que les difficultés pendantes devront être résolues par le prochain congrès, par suite de l'impuissance dans laquelle se sont trouvés les membres de la commission ayant mission de conclure. D'autres avis émanés de Vienne et qui nous parviennent aujourd'hui prétendent que le gouvernement français paraît s'être montré disposé à porter la question, ainsi que celle d'union ou de séparation administrative et politique des deux Principautés devant la nouvelle conférence, ce qui amènerait sa réunion, à Paris, dans la première quinzaine de novembre prochain.

Nous ne savons encore ce qu'il peut y avoir de vrai dans cette dernière assertion; mais d'après les mêmes correspondances, le comte Buol aurait déjà préparé et communiqué aux Puissances un projet d'après lequel, le meilleur moyen de résoudre, à la satisfaction générale, la question d'annexion ou de séparation de la Moldavie et de la Valachie, serait de faire élire par les Divans séparés, dans les deux Principautés, une députation mixte d'un certain nombre de boyards qui se rendraient à Paris à l'époque où y siégerait la conférence, pour l'éclairer sur la véritable situation des deux pays et lui faire connaître les vœux et les besoins des populations.

Cet expédient sera-t-il adopté? Nous sommes assez éloigné de le croire. Rationnel à première vue, il présenterait dans l'exécution des difficultés

sérieuses. On connaît les trois ou quatre grands partis politiques qui se disputent l'influence dans chacun des deux Divans où ils forment des fractions inconciliables. On comprend dès lors à quelles intrigues donneraient indubitablement lieu les élections des boyards destinés à être députés vers le congrès pour l'éclairer sur la situation et les vœux des deux Principautés. Quant aux boyards délégués, ils apporteraient eux-mêmes au congrès le chaos et non des lumières.

Quoiqu'il en soit, le retour de l'Empereur à Paris, la réunion des hauts personnages politiques qui va avoir lieu incessamment à Compiègne, l'envoi des notes du comte Walewski à Saint-Petersbourg et à Vienne, donnent le ferme espoir à la presse anglaise que les derniers différends qui survivent à la conclusion des affaires d'Orient seront prochainement aplanis. Nous croyons devoir ajouter que nous partageons cette confiance. Le cabinet autrichien, en montrant trop de bon vouloir pour protéger les Moldo-Valaques, à partir du moment où ils n'avaient plus besoin de son aide, a excité de justes défiances. La France est restée longtemps tolérante en face de ce prurit d'extension qui disparaîtra nécessairement aussitôt que les membres du congrès feront entendre la voix de l'Europe. Mais tout à un terme ici-bas, et si les petites manœuvres qui ont eu lieu à Bucharest, à Jassy et à Bolgrad ont déterminé la dislocation de la commission qui devait réorganiser les Principautés, une prompte revanche n'en sera pas moins prise, grâce à l'union toujours persistante des gouvernements français et anglais. — Havas.

Notre correspondant de Vienne nous écrit, sous la date du 15 octobre :

« Depuis la guerre d'Orient, si féconde en évène-

ments de toute nature, aucune nouvelle n'a produit autant de sensation, dans notre capitale, que celle transmise aujourd'hui par le télégraphe, du rappel de Naples des légations de France et d'Angleterre, par conséquent de la rupture complète des relations diplomatiques de ces deux puissances avec la cour des Deux-Siciles. — Ce matin, même encore, les organes de la presse officieuse se donnaient beaucoup de peine pour tranquilliser le public viennois sur les suites que pourrait entraîner, pour toute la péninsule italienne, la démonstration maritime des grandes puissances occidentales. Toutes les notes diplomatiques ont donc échoué et les événements vont se dérouler dans un autre ordre. Au reste, les gens sensés n'ont jamais cru que l'Angleterre et la France, devenues, par leur alliance, les arbitres du monde, se seraient décidées à renoncer à une démonstration, dont les apprêts avaient eu tant de retentissement, sur les remontrances de l'Autriche, et en présence du refus de toutes concessions de la part du roi Ferdinand. — Si l'on ne peut constater un échec prononcé pour notre diplomatie, dans cette grave question internationale, notre gouvernement n'y a pas certes recueilli un succès dont il aurait à se glorifier. Notre médiation, un moment acceptée par les deux parties, n'aura retardé que de quelques jours l'exécution d'une mesure que l'on semblait se flatter de faire complètement avorter. » — Havas.

Par les journaux italiens arrivés aujourd'hui, nous recevons des nouvelles de Naples, du 10 octobre : la situation était toujours la même. Les armements continuaient, mais les officiers qui dirigent les travaux ne paraissent pas croire à la possibilité d'une résistance quelconque en cas de conflit avec les puissances alliées. — Havas.

FEUILLETON

LES ZOUAVES.

(Suite.)

L'engagement dura un quart d'heure environ. Rien ne fut respecté, ni l'âge ni le sexe; et cependant il y eut dans ce drame un instant solennel pendant lequel chacun des acteurs s'arrêta comme touché par la grandeur de la situation même.

Tout était tombé, hommes et femmes, sous la fureur des zouaves; deux Arabes seuls étaient encore debout, le cheikh et Mohammed, et tous deux, blessés profondément, les vêtements souillés de sang, déchirés par les balles, ils continuaient de se battre avec la même rage et le même désespoir.

— Rendez-vous! leur criaient leurs ennemis, étonnés de tant d'audace et de courage.

Et, pour toute réponse, de nouvelles victimes tombaient aux pieds des deux héros.

Il fallait en finir; Polyte et Simonnet s'élançèrent le sabre levé, et un combat suprême s'engagea entre eux et les deux Arabes.

Simonnet avait sauté sur Mohammed, et, bien que blessé lui-même très-grièvement, il l'avait saisi à la gorge, et lui envoyait la pointe de son sabre sur la poitrine.

Polyte, de son côté, s'était attaqué au cheikh, et il l'avait frappé sans pitié d'un coup de baïonnette dans le ventre.

Le cheikh s'affaissa sur lui-même à cette dernière blessure.

— Ah! ah! fit Polyte presque ivre de poudre et de fumée, c'est donc fini mon vieux!

Le vieillard tourna vers lui un regard mourant.

— Vous avez été les plus forts, répondit-il avec régnation, Dieu seul est grand, que sa volonté soit faite! Et il expira.

Cependant Simonnet avait été d'abord moins heureux avec Mohammed; au moment de le percer de son sabre, il avait reçu une balle dans l'épaule, et peu s'en était fallu qu'il ne tombât frappé mortellement. Mais il avait bientôt repris le dessus, et il venait enfin de terrasser son adversaire, que la perte de son sang affaiblissait d'ailleurs considérablement. Il lui appuya son genou sur la poitrine et posa la bouche de son pistolet sur son front, puis il fit feu...

A cette détonation un cri répondit, cri de détresse et de suprême angoisse, et Meryem, sortant du groupe des femmes, se précipita effarée sur le corps de Mohammed. Bel-Kady avait été tué, Mohammed allait le suivre dans la tombe, elle restait seule au monde, et un déchirement affreux venait de se faire dans son cœur!

Simonnet s'arrêta à cette vue, et, comme déjà les soldats, que la beauté de Meryem avait frappés, commençaient à s'approcher du groupe, il appela à lui Polyte et Henry, et, entraînant la jeune fille de force avec eux, ils se hâtèrent de la conduire dans la tente du général de Cerny, où ils la remirent aux mains de Blanche.

Pendant que ces faits se passaient du côté de la zaouia, la guerre des étages se continuait sur les autres points de la ville; là où il était impossible à nos soldats de pénétrer, et où le combat dans l'ombre avec des ennemis entassés et invisibles n'aurait été qu'une sanglante mêlée inutilement périlleuse, on s'aidait des sacs à poudre; leur explosion renversait les murs sur les défenseurs enfouis, et ceux qui n'étaient pas écrasés par leur chute périssaient étouffés dans les caves où ils avaient cherché

leur dernier refuge. Le soldat, avide de vengeance, fouillait tous les coins des maisons, pénétrait par toutes les issues, ne laissait échapper aucune victime. Les Arabes avaient été enfermés dans un cercle de feu, et pas un ne put se soustraire à l'extermination.

Cette sanglante affaire ne finit guère qu'avec le jour. Le soir, le général de Cerny faisait appeler Simonnet et Polyte, qui s'étaient particulièrement distingués, et leur faisait compliment de leur belle conduite.

Polyte fut nommé caporal! Ce ne fut pas une mince joie pour lui, et même pour Catherine.

Quant à Simonnet, il ne demandait rien; il avait de graves blessures, sans cependant que sa vie fût en danger. Il était libre et pouvait reprendre son poste au milieu de ses camarades; il n'en fallait pas davantage pour qu'il fût tout-à-fait heureux.

Quelques jours après, la colonne expéditionnaire retournait à Bougie, et Henry obtenait un congé à l'aide duquel il devait rentrer en France, vraisemblablement pour ne plus revenir.

Toutefois, avant de s'éloigner, il avait revu Blanche, et, cessant de mettre obstacle à leur bonheur, le général avait enfin consenti à leur union.

Le mariage eut lieu dans une petite église de Bougie; Henry portait le costume de simple zouave; toute la garnison y assista, Simonnet, Polyte et Catherine en tête. Après la cérémonie, une voiture, escortée d'un détachement, conduisit les deux époux au port, où ils s'embarquèrent pour la France.

L'épilogue, qui doit nous conduire devant Sébastopol, fera connaître au lecteur le dénouement de cette histoire, en même temps que les derniers titres qu'ont acquis nos héros à son admiration.

(La suite au prochain numéro.)

1^{er} départ pour Nantes et route 3 du soir.
 2^e id. 9 15 id.
 Aux Boîtes supplémentaires,
 A midi 1/2 et 8 heures 1/2 du soir.
 1^{re} distribution, à 8 heures du mat.
 2^e id. 4 — soir.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Direction générale des lignes télégraphiques.

Un examen pour l'admission aux places de sur-nombrées-stationnaires dans l'administration des lignes télégraphiques aura lieu, à Paris, le 17 novembre 1856, conformément à l'arrêté de M. le ministre de l'intérieur, en date du 15 novembre 1855, inséré au *Moniteur* du 29 du même mois.

En exécution de l'art. 4 de cet arrêté, les candidats qui voudront se présenter à cet examen, devront se faire inscrire, avant le 8 novembre 1856, au bureau du personnel de l'administration des lignes télégraphiques, ministère de l'intérieur, et produire en même temps les pièces ci-après :

- 1^o Acte de naissance légalisé ;
- 2^o Certificat constatant la libération définitive du service militaire ;
- 3^o Certificat de bonnes vie et mœurs légalisé ;
- 4^o Diplômes constatant les grades universitaires que les candidats auraient obtenus.

Les candidats devront également indiquer les langues étrangères vivantes dont ils possèderaient la connaissance.

Les demandes faites avant la publication du présent avis devront être renouvelées.

Le registre d'inscription sera clos le 8 novembre 1856, à cinq heures du soir.

Une forte marée avait été annoncée dans nos ports de l'Océan pour le 15, et, en effet, les journaux du Havre nous avaient annoncé que la marée s'était élevée, le 15 au matin, à une hauteur inaccoutumée, mais sans occasionner aucun désastre. Il n'en a pas été de même à la marée du soir. Les vents, qui, pendant la journée, avaient soufflé du sud-ouest en tempête, ont sauté subitement, dans la soirée, au nord-ouest, sans rien perdre de leur violence, et le flot, sous l'influence de ces vents, s'est élevé à une hauteur tout exceptionnelle, qui dépassait de 50 centimètres le niveau atteint par la marée du matin. Bien que notre établissement maritime n'ait souffert en aucune façon, dit le *Journal du Havre*, ni de la tempête ni de la marée, cette combinaison de circonstances météorologiques, concordant pour élever le niveau de la pleine mer, a occasionné de nombreux dégâts sur le littoral.

La tour du phare était battue jusqu'à la moitié de sa hauteur par les vagues. L'angle de la batterie a été démaçonné et s'est écroulé ; en suivant le chemin de ronde, dont la partie voisine de la jetée est à peu près intacte, on ne tarde pas à trouver une interruption de ce même chemin, dont la place est occupée par des amas de galets, les talus de la batterie sont pour ainsi dire minés en cet endroit. Toutes les cabanes des bains-Gosset ont été dispersées, et leurs débris jetés, partie sur le galet, partie dans les chantiers voisins, partie sur la jetée Nord. Les bains de la place de Provence ont aussi beaucoup souffert. Enfin, l'établissement de Frascati n'a pas été privilégié. La plate-bande et la cour en avant du corps de logis ont été bouleversées, encombrées de débris ; la bordure de tuyaux qui encadrait cette petite promenade a été enlevée en grande partie ; les seuls pieds d'arbustes qui restent ont leurs racines dénudées formant comme une dentelle sur le sol, et ne se soutiennent plus qu'à

l'aide de fragments de balustrade encore debout. Au chantier de M. Normand, une grande quantité de galets a été enlevée, ainsi qu'un côté de la palissade qui entoure l'établissement. Jusqu'à Sainte-Adresse, le bouleversement a été le même, et plusieurs embarcations bien que tirées au plus haut, ont été gagnées et roulées par la marée ; quelques-unes sont hors de service. Enfin, des briqueteries et tuileries, des fours à chaux et divers établissements disséminés du côté du Perrey et de Sainte-Adresse, ont plus ou moins souffert de cette tempête.

D'après une première estimation faite sur les lieux, dit le *Journal du Havre*, les réparations à faire par les ponts-et-chaussées s'élèveront à environ 200,000 francs.

Un détachement d'artilleurs arrivait, jeudi matin, au point du jour, à la jetée Nord-Ouest, et les travailleurs se sont mis à l'œuvre pour consolider, au moyen de clayonnages, la partie du bastion démolie pendant la nuit dernière. On s'est occupé, en même temps, d'enlever les débris dont la jetée était couverte.

Hier, la marée a encore été très-forte, mais bien loin d'atteindre les mêmes proportions que cette nuit.

De l'autre côté de la Seine, l'ouragan a sévi avec une violence extrême aussi. On mande de Honfleur que la mer, poussée par de forts vents variant de l'ouest au nord-ouest, a monté très-haut dans le port. Elle marquait 8 mètres à l'échelle de l'écluse du bassin de l'Est, ce qui donnait dans le chenal de l'avant-port de neuf à dix mètres d'eau. Plusieurs des quais de Honfleur étaient inondés, et les lames déferlaient sur les jetées de l'Ouest et de l'Est dans toute leur longueur, avec une telle impétuosité, qu'un grand nombre de pierres des parapets ont été dérangées.

Dans les prairies à l'ouest de Honfleur, la mer s'est répandue sur un grand espace, et a noyé des bestiaux. A l'Est, du côté de Saint-Sauveur et de Fiquetteur, l'eau a passé sur la route de Rouen, où elle a déposé une forte quantité de vase et de galets. Du reste, à Honfleur, comme dans les environs, les pertes ont été seulement matérielles, et on n'a entendu parler d'aucun sinistre.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans le *Moniteur* :

« La paix conclue, la première préoccupation du Congrès de Paris a été d'en assurer la durée. Dans ce but, les plénipotentiaires ont examiné les éléments de perturbation qui existaient encore en Europe, et ils ont particulièrement porté leur attention sur l'état de l'Italie, de la Grèce, de la Belgique. Les observations échangées à cette occasion ont été accueillies partout dans un esprit de cordiale entente, parce qu'elles étaient inspirées par une sincère sollicitude pour le repos de l'Europe, et qu'elles témoignaient en même temps du respect dû à l'indépendance de tous les Etats souverains.

« Ainsi, en Belgique, le gouvernement, d'accord avec l'opinion sur les excès de certains organes de la presse, s'est montré disposé à les arrêter par tous les moyens en son pouvoir.

« En Grèce, le plan d'organisation financière soumis à l'appréciation des cours protectrices, atteste l'empressement du gouvernement hellénique à tenir compte des avis du Congrès.

« En Italie, le Saint-Siège et les autres Etats admettent l'opportunité de la clémence et celle des améliorations intérieures.

« La cour de Naples, seule, a rejeté avec hauteur les conseils de la France et de l'Angleterre, quoi-

que présentés sous la forme la plus amicale.

« Les mesures de rigueur et de compression érigées, depuis longtemps, en moyens d'administration par le gouvernement des Deux-Siciles, agitent l'Italie et compromettent l'ordre en Europe. Convaincu d'une semblable situation, la France et l'Angleterre avaient espéré les conjurer par de sages avis donnés en temps opportun ; ces avis ont été méconnus ; le gouvernement des Deux-Siciles, fermant les yeux à l'évidence, a voulu persévérer dans une voie fatale.

« Le mauvais accueil fait à des observations légitimes, un doute injurieux jeté sur la pureté des intentions, un langage blessant opposé à des conseils salutaires, et, enfin, des refus obstinés ne permettaient pas de maintenir plus longtemps les relations amicales.

« Cédant aux suggestions d'une grande puissance, le cabinet de Naples a tenté d'atténuer l'effet produit par une première réponse ; mais ce semblant de condescendance n'a été qu'une preuve de plus de sa résolution de ne tenir aucun compte de la sollicitude de la France et de l'Angleterre pour les intérêts généraux de l'Europe. L'hésitation n'était plus permise : il a fallu rompre les relations diplomatiques avec une cour qui en avait elle-même altéré si profondément le caractère.

« Cette suspension de rapports officiels ne constitue nullement une intervention dans les affaires intérieures, encore moins un acte d'hostilité.

« Toutefois, la sécurité des nationaux des deux gouvernements pouvant être compromise, ils ont, pour y pourvoir, réuni des escadres ; mais ils n'ont pas voulu envoyer leurs bâtiments dans les eaux de Naples, pour ne pas prêter à des interprétations erronées. Cette simple mesure de protection éventuelle, qui n'a rien de comminatoire, ne saurait être, non plus, considérée comme un appui ou un encouragement offert à ceux qui cherchent à ébranler le trône du roi des Deux-Siciles.

« Si, revenant, d'ailleurs, à une saine appréciation du sentiment qui guide les gouvernements de France et d'Angleterre, le cabinet napolitain comprend enfin son véritable intérêt, les deux puissances s'empresseront de renouer avec lui les mêmes relations que par le passé, et seront heureuses de donner par ce rapprochement un nouveau gage au repos de l'Europe. »

Marché de Saumur du 18 Octobre.

Froment (hec. de 77 k.) 28 20	Graine de luzerne . . . 73 —
2 ^e qualité, de 74 k. 27 10	— de colza . . . 29 —
Seigle 19 60	— de lin . . . 27 —
Orge 15 60	Amandes en coques . . .
Avoine (entrée) . . . 9 15	(l'hectolitre) . . . —
Fèves 16 —	— cassées (30 k) 120 —
Pois blancs 38 —	Vin rouge des Cot.,
— rouges 36 —	compris le fût,
— verts —	1 ^{er} choix 1855. — —
Cire jaune (50 kil) . 160 —	— 2 ^e — . . . 110 —
Huile de noix ordin. 110 —	— 5 ^e — . . . 100 —
— de chenevis . . . 60 —	— de Chinon . . . 110 —
— de lin 60 —	— de Bourgueil . 120 —
Paille hors barrière. 52 63	Vin blanc des Cot.,
Foin 1855. id. 100 54	1 ^{re} qualité 1855 — —
Luzerne 93 58	— 2 ^e — . . . 90 —
Graine de trèfle . . . — —	— 3 ^e — . . . 80 —

BOURSE DU 18 OCTOBRE.

3 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 67 05.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 91.

BOURSE DU 20 OCTOBRE.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 65 90.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 91.

P. GODET, propriétaire-gérant.

PRYTANÉE IMPÉRIAL MILITAIRE DE LA FLÈCHE.

Il sera procédé, à une heure après midi, en séance publique du conseil d'administration du Prytanée, sur soumissions cachetées, à l'adjudication des fournitures ci-après, pour le service dudit Prytanée pendant l'année 1857, etc. ;

SAVOIR :

LE 6 NOVEMBRE 1856.

- 1^o Fourniture des menus comestibles, pour six années ;
- 2^o Toiles de coton et toiles bisées pour doublures, caleçons ; toiles noires pour poches ; coutils et treillis pour pantalons, pour trois années ;
- 3^o Demi-bas et bonnets de coton, pour trois années ;
- 4^o Livres classiques, pour trois années ;
- 5^o Papiers et objets de dessin et de bureau, pour trois années ;
- 6^o Papiers pot et couronne pour les

classes et les bureaux, pour trois années ;

7^o Huile de Colza, épurée, pour l'éclairage, pour une année.

LE 4 DÉCEMBRE 1856.

Vin rouge, pour l'année 1857.

Le cahier des charges, clauses et conditions est déposé dans les bureaux de l'Economat du Prytanée, à La Flèche, de M. le Sous-Intendant militaire du département de la Sarthe, au Mans, et de M. l'Intendant de la première division militaire, à Paris.

Les personnes qui désireront concourir à ces adjudications, devront en faire parvenir la déclaration au conseil d'administration du Prytanée, huit jours au moins avant le jour fixé pour chacune d'elles ; elles devront justifier de leur solvabilité et de leur aptitude, en joignant à l'appui de leur déclaration toutes les pièces prescrites par le cahier des charges ; elles seront tenues de présenter une caution personnelle qui devra fournir les mêmes jus-

tifications et prendre l'engagement de se rendre solidaire avec l'adjudicataire.

Les soumissions seront faites sur papier timbré et remises sous enveloppe cachetée, en séance publique, au Président du conseil d'administration. (617)

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

VENTE DE BIENS DE L'ÉTAT.

Le samedi 15 novembre 1856, à onze heures et demie, en l'hôtel de la Sous-Préfecture de Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères, en deux lots, d'une partie de l'ancienne maison Boutet-Delisle et dépendances à Saumur, rue de la Petite-Bilange.

Le premier lot comprend la partie du bâtiment composée du porche, du grand escalier, de pièces au rez-de-

chaussée, d'un premier étage et d'un grenier sur le tout, occupant une surface de 144 mètres 71 centimètres ; plus d'un terrain ayant une surface de 215 mètres 38 centimètres pouvant servir de cour de service.

Mise à prix 11,500 fr.

Le second lot ayant sa façade sur le quai de l'École de cavalerie, comprend un terrain ayant une surface de 786 mètres 36 centimètres.

Mise à prix 20,000 fr.

Le cahier des charges et le plan des lieux sont déposés au bureau du receveur des Domaines, où chacun pourra en prendre connaissance.

Saumur, le 18 octobre 1856.

Le Receveur des Domaines, LINACIER.

A VENDRE

Un très-bon et très-beau BILLARD, dans le nouveau genre. S'adresser à M. MARTIN-LEMOINE, rue Royale, sur les Ponts. (619)

**VENTE
D'EFFETS ET OBJETS
HORS DE SERVICE.**

Vendredi prochain 24 octobre 1856, à midi, dans un des manèges de l'École de cavalerie, il sera procédé à la vente aux enchères d'une grande quantité d'effets et objets mobiliers consistant en selles, brides, habits, papier, etc., etc.

On paiera comptant et 5 p. % en sus.

Saumur, le 18 octobre 1856.

Le Receveur des Domaines,
(620) LINACIER.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

**ADJUDICATION
de**

**FOIN, LUZERNE, PAILLE
ET AVOINE.**

Le samedi 25 octobre 1856, à la Mairie de Saumur, il sera procédé, à 3 heures du soir, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de Foin, Luzerne, Paille et Avoine à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue de Bordeaux, n° 2), où le public sera admis à en prendre connaissance. (610)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Au Château de Brézé,

Le dimanche 2 novembre 1856, à 2 heures après midi,

**BEAUX CHÊNES,
PEUPLIERS ET BOUILLARDS,
Dépendant de la terre de Brézé,
ET LES**

**COUPES DE BOIS-TAILLIS,
CI-APRÈS DÉSIGNÉES :**

1° La coupe de la Haute-Grève, située commune de Brézé, contenant 9 hectares 6 ares 1 centiare;

2° La coupe de la Cossonière, située commune de Chacé, contenant 1 hectare 96 ares 12 centiares;

3° Deux petites coupes de bois, chênes et sapins, situées à Danieau, commune d'Épieds, contenant ensemble environ 2 hectares;

4° La coupe de la Fosse-de-Bourneé, située commune de Brézé, contenant 14 hectares 3 ares 45 centiares;

5° La coupe des Potirons, située commune de Brézé, contenant 10 hectares 79 ares 66 centiares;

6° Cent quatre-vingt-deux peupliers numérotés et marqués au chiffre D. B., situés autour de la pièce de terre, nommée Marais-de-Lalan, commune de Brézé;

7° Cent quatre peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés autour du Grand-Marais et du Grand-Pré d'Asnières, commune de Brézé et d'Épieds;

8° Cent deux chênes et bouillards, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe des Las, commune de Brézé;

9° Cent quatre-vingts pieds de chênes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans les coupes du Bois-Boucher, et de l'Ormeau-des-Tailles, commune de Saint-Cyr.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, au garde de la terre de Brézé, et, pour traiter le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur. (609)

A LOUER

Présentement.

Une MAISON, sise au Pont-Fou-chard, occupée par M^{me} veuve Aubelle. S'adresser à M^{me} AUBELLE.

**ECOLE MATERNELLE
A CÉDER DE SUITE.**

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LEROUX, notaire
à Saumur.

**A VENDRE
LE DOMAINE**

DE LALLEU,

Situé dans la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

A trois kilomètres de Saumur,

Consistant en maison de maître, servitudes, jardins plantés de beaux arbres fruitiers et entourés de cordons de vigne, bâtiments d'exploitation, terres labourables, vignes, prés et bois; le tout d'une seule contenance d'environ 44 hectares, et d'un revenu de 5,400 fr.

La maison est située sur le coteau avec vue sur la Loire.

Une route départementale passe au bas du jardin.

L'habitation, les jardins, les terres, les vignes et les bois sont à l'abri des inondations de la Loire. (573)

**A VENDRE
OU A LOUER**

Pour entrer en jouissance de suite,

DEUX MAISONS contiguës, sises rue des Payens, n°s 12 et 14.

S'adresser à M. GIRARD, propriétaire à Saumur. (162)

A LOUER

Pour Noël 1856 ou pour la Saint-Jean 1857,

Une MAISON, occupée par MM. Cornilleau frères, rue de la Petite-Bilange, près de la place. Cette maison qui a de vastes magasins, cour, remise, écuries pouvant contenir 50 chevaux, est avantageuse pour toute espèce de commerce, pour hôtel même.

S'adresser, pour voir la maison, à MM. CORNILLEAU, ou à M^{me} veuve GAGNEUX. (587)

Le s^r BAIGE, paveur, fait savoir que toutes les personnes qui auront du pavage à faire dans toutes les dimensions, pourront s'adresser à lui, rue Saint-Nicolas, n° 70 bis.

Etude de M^e COURTOIS, notaire
à Brézé.

**A VENDRE
A l'amiable.**

1° Une maison bourgeoise, située au bourg de la commune de Saint-Cyr-en-Bourg, sur le chemin de grande communication n° 50 de Saumur à la Motte-de-Bourbon, cours, jardins, vastes caves, pressoirs, remise et écurie en dépendant.

2° Une autre maison, située au même lieu, propre à l'établissement d'un marchand.

3° Un clos de vigne, situé audit lieu de Saint-Cyr-en-Bourg, nommé le Clos-du-Moulin, contenant un hectare trente-deux ares, produisant le meilleur vin blanc de Saint-Cyr.

4° Trois morceaux de vigne, situés aux Mureaux, dite commune de Saint-Cyr-en-Bourg, contenant ensemble soixante-onze ares cinquante centiares.

5° Soixante dix-sept ares de vigne rouge, situés à la Casse, commune de Brézé.

6° Soixante-six ares de vigne, situés à la Bouchardière, même commune.

7° Et trente-trois ares de terre, autrefois en vigne, situés à la Grotte-Bonneau, même commune.

Ces biens seront vendus en totalité ou par parties, au gré des amateurs.

S'adresser, pour traiter, à M. ALLOTTE, propriétaire à Saint-Cyr-en-Bourg,

Et audit M^e COURTOIS, notaire.

**A CÉDER
DE SUITE**

Pour cause de départ,

**UN FONDS D'ÉBÉNISTERIE ET
DE REVENDEUR.**

S'adresser à M. CHARNOD-PIVOTEAU, rue du Portail-Louis. (604)

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène PISSOT, et chez M. BALZEAU, parfumeurs, rue St-Jean. — PRIX DU POT : 3 FR. (286)

ÉTHÉROLÉINE DE CHALMIN

pour détacher

ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même instantanément tous les corps gras, taches de peinture, suif, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, bougie, cire à cacheter, résine, vernis, sur toutes espèces de tissus, tels que velours, soierie, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, même les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce nouveau produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher.

PRIX DU FLACON : 1 FR. 50 C.

Composé par CHALMIN, chimiste. Fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 38 et 40.

Dépôt dans toutes les villes de France chez les merciers et parfumeurs. A Saumur, chez M. Eugène PISSOT, parfumeur, rue St-Jean, 2, et chez M. BALZEAU, parfumeur, place de la Bilange. (317)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la
Sous-Préfecture et de la Mairie.

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N° 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-récherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène PISSOT, rue Saint-Jean. (271)

En vente chez MM. GAULTIER et JAVAUD, libraires.

LES RESTES

DE SAINT AUGUSTIN

RAPPORTÉS A HIPPONE,

Pièce qui a remporté le prix de poésie décerné par l'Académie française dans sa séance publique annuelle du 28 août 1856,

Prix : 1 fr.

Par JULIEN DALLIÈRE.

Prix : 1 fr.

52 NUMÉROS PAR AN

LA PRESSE LITTÉRAIRE

Echo de la Littérature, des Sciences et des Arts.

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES.

Bureaux à Paris, rue Sainte-Anne, 55.

Chaque numéro de la Presse Littéraire, le plus grand des journaux hebdomadaires, se compose de deux feuilles grand in-8° à deux colonnes contenant plus de 200,000 lettres, c'est-à-dire environ la matière d'un volume in-8°, ou 50 volumes par an.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

UN AN, 15 FR. — SIX MOIS, 8 FR. — TROIS MOIS, 4 FR. 50 C.

Etranger le port en sus.

SIXIÈME ANNÉE COMMENÇANT LE 1^{er} JANVIER 1857.

Toute personne qui s'abonnera pour une année, à commencer du 1^{er} janvier 1857, recevra gratis la Presse Littéraire pendant les mois de novembre et décembre, plus les trois premiers volumes de la Bibliothèque choisie des Romans anglais, LETTICE ARNOLD, un volume, et EVELYN FORESTER, Histoire d'une Femme, par MARGUERITE A. POWER, deux volumes. — Les abonnés de six mois, recevront seulement LETTICE ARNOLD.

Depuis six années que la Presse Littéraire a été fondée, elle a publié plus de quinze cents morceaux de littérature de tous les genres, dont un grand nombre sont signés par nos principaux écrivains, parmi lesquels il suffira de citer MM. de Lamartine, Villemain, Cousin, Saint-Marc Girardin, Prosper Mérimée, Viennet, de l'Académie française, Alexandre Dumas, Méry, Jules Sandeau, Paul de Musset, Albéric Second, Philibert Audebrand, Charles Romey, Mary Lafon, etc. Outre sa rédaction inédite, la Presse Littéraire consacre une grande partie de ses colonnes à la reproduction des articles les plus remarquables qui paraissent dans les journaux quotidiens et les revues. Quelques pages sont consacrées dans chaque numéro à la chronique de la semaine, aux nouvelles et aux faits divers les plus intéressants, aux anecdotes, enfin à tout ce qui offre un intérêt de curiosité pour tous les lecteurs.

Conditions de l'abonnement :

On s'abonne en adressant un mandat sur la poste, à l'ordre de M. le Directeur de la Presse Littéraire, rue Sainte-Anne, 55, à Paris, et aussi par l'entremise des Libraires, des Messageries et des Chemins de fer. (Affranchir.)